

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 mai 2016

Convocation du 4 mai 2016

Présents : H. Cormorèche, M. Girer, JL Bourdin G. Devrieux, T. Lapalu, F. Ducray, J. Burdet, N. Curtet, Y.Dhomont, S.Farenc, A. Fayot, E. Fleury, N.Garampon, C. Pichoud, A. Rey, G. Virone, F.Roucayrol, ML Venditti.

Absents : H.Fayard,

Pouvoirs : H.Fayard à N.Garampon

Secrétaire de séance : JL Bourdin

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Bourdin est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2016 est approuvé à l'unanimité avec une correction : pour le point 11 comptes rendus des commissions E. Fleury donnait compte-rendu de la commission emploi.

3. Décision Modificative

Monsieur Girer, Adjoint aux finances, présente la décision modificative pour ajuster les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement à inscrire dans les comptes suivants au Budget Primitif 2016 :

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les écritures suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D - 022 Dépenses imprévues	3 831.00			
R - 7411 – Dotation forfaitaire			734.00	
R - 74121 – Dotation de solidarité rurale				2 193.00
R - 74127- Dotation nationale de péréquation			5 290.00	
TOTAL 74 Dotations, Subventions et participations			6 024.00	2 193.00
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 831.00		6 024.00	2 193.00
R - 10222 – F C T V A				1 036.00
D - 2188-17 Matériels divers		8 336.00		
D - 2313-200 Provision futurs investissements	7 300.00			
TOTAL INVESTISSEMENT	7 300.00	8 336.00		1 036.00
TOTAL GENERAL		- 2 795.00		- 2 795.00

4. Jury d'assises. Désignation

M. le Maire rappelle que comme chaque année le conseil municipal est amené à tirer au sort des jurés d'assises. Six personnes doivent être tirées au sort sur la liste électorale.

Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile de la constitution de cette liste ne devront pas être retenues.

Le conseil municipal tire au sort : Mme Isabelle Colin, M. Gnenaka Kata, M. Christian Blanc, Mme Morgane Redaud, M. Farid Djarmouni, Mme Huguette Dufays.

5. Recrutement apprentie rentrée scolaire 2016-2017

M. le Maire rappelle que depuis 2009 une apprentie est recrutée afin de préparer son CAP petite enfance à l'école maternelle de Mionnay. L'apprentie recrutée sur 2015 préparait son CAP en un an. Il convient donc de la remplacer pour la rentrée prochaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer le contrat d'apprentissage avec la jeune recrutée en formation CAP petite enfance pour un an.

6. Restaurant scolaire. Tarifs usagers.

Mme Devrieux rappelle que la société Coralys a été reconduite pour une année pour la confection des repas au restaurant scolaire conformément au marché.

Elle demande au conseil municipal de fixer le prix de vente aux familles pour l'année scolaire 2016/2017, rappelant les prix demandés pour l'année scolaire 2015/2016 :

- maternelles et élémentaires : 4,45 €
- adultes : 5,22 €
- exceptionnels enfants ou adultes : 6,70 €

La commission scolaire propose d'augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2016/2017 comme cela avait été fait en 2015/2016 afin de rattraper sur 2ans la hausse due au changement de prestataire en 2015.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, 18 voix pour, 0 contre et 1 abstention N.Garampon pour H.Fayard fixe le prix des repas tels qu'ils seront facturés aux familles pour l'année scolaire 2016/2017 :

- maternelles et élémentaires : 4,65 €
- adultes : 5,47 €
- exceptionnels enfants ou adultes : 7,05 €

7. Restaurant scolaire. Règlement 2016-2017.

Mme Devrieux présente au conseil municipal le projet de règlement du Restaurant scolaire pour l'année scolaire 2016-2017 qui n'a pas été modifié par rapport à l'année dernière.

Après délibération, le conseil municipal, approuve le règlement de restauration scolaire pour l'année scolaire 2016-2017.

8. TAP. Tarifs usagers.

Mme Devrieux rappelle la délibération du conseil municipal du 5 juin 2015 fixant les tarifs des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) aux familles pour l'année scolaire 2015-2016 comme suit 90 € par enfant et à partir du troisième enfant d'une famille, inscrit en T.A.P. à Mionnay, 60 € par enfant supplémentaire.

La commission scolaire propose aux conseillers municipaux d'augmenter ces tarifs pour l'année scolaire 2016-2017, afin de prendre en charge une partie de l'augmentation de temps de travail de la directrice des TAP.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, 17 voix pour, 1 contre F.Roucaïrol, et 1 abstention N.Garampon pour H.Fayard fixe le prix de la participation financière aux T.A.P. pour l'année scolaire 2016-2017 comme suit : 95 € par enfant ; à partir du troisième enfant d'une famille, inscrit en T.A.P. à Mionnay, 63 € par enfant supplémentaire.

9. Règlement des Temps d'Activités Périscolaires. Approbation

Mme Curtet présente au conseil municipal le projet de règlement des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) pour l'année scolaire 2016-2017 proposé par la commission Ecole.

Il est précisé que l'accueil d'enfants durant l'année scolaire n'est possible que s'il reste de la place dans les groupes TAP.

Après délibération, le conseil municipal, approuve le règlement des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) pour l'année scolaire 2016-2017 ;

10. Personnel. Modification du tableau des emplois

M. le Maire et la commission du personnel proposent à l'assemblée de revoir le tableau des emplois.

G. Devrieux précise que durant le temps de restauration scolaire cette fin d'année jusqu'à 47 enfants de maternelle sont accueillis. Il convient de recruter quelqu'un afin de renforcer les effectifs des agents qui gèrent ces temps. Elle précise également que le temps de travail du directeur TAP est revu à la hausse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré 18 voix pour, 0 voix contre et une abstention N.Garampon pour H.Fayard :

- Décide de créer un poste d'agent d'animation des temps périscolaire midi et TAP d'une durée de 11 heures au grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe.
- Décide de supprimer le poste de directeur de l'accueil collectif de mineurs TAP recruté sur le cadre d'emploi d'animateur territorial pour 5h17'
- Décide de créer un poste de directeur de l'accueil collectif de mineurs TAP recruté sur le cadre d'emploi d'animateur territorial pour 7h12'.
- Dresse la liste ainsi modifiée des emplois de la commune à compter du 15 juillet 2016.

11. Demandes de subvention exceptionnelle.

F. Ducray informe le Conseil Municipal de la demande reçue par la Mairie de la savate Boxe Française de Mionnay. Un jeune compétiteur du Club SBF Mionnay vient de gagner sa place pour la finale des championnats de France qui se déroule à la Réunion du 13 au 15 mai.

F. Ducray informe les conseillers que la commission associations propose d'accorder à l'association savate boxe une subvention de 200 €.

F. Ducray informe la proposition de la commission associations d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association Liv et Lumière dont le but est de récolter des fonds pour soutenir la recherche médicale contre la tumeur cérébrale PNET et soutenir les enfants et les familles concernées.

F. Ducray informe le Conseil Municipal de la demande reçue par la Mairie du Sou des Ecoles d'une subvention exceptionnelle pour la fête du village 2016 afin d'acheter des verres en plastique recyclé. La commission associations propose d'accorder au sou des écoles une subvention de 200 €.

Le Conseil Municipal après délibération :

- ▲ Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association Liv et Lumière.
- ▲ Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à la savate Boxe de Mionnay afin de la soutenir le club sous réserve de la participation d'un jeune du club à la finale des championnats de France à la Réunion
- ▲ Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € au Sou des Ecoles pour l'organisation de la fête du village et l'acquisition de verres en plastique recyclé ;

F. Ducray précise par ailleurs, que la demande de subvention de Mme Diane Follin n'a pas été retenue cette année, car elle avait déjà obtenu une subvention exceptionnelle l'année dernière.

12. Assainissement. Droit de branchement

M. Bourdin rappelle la délibération prise le 1^{er} mars 2013 concernant la participation aux frais de branchement et la participation pour le raccordement à l'égout.

Il précise que suite à l'assujettissement du budget assainissement à la TVA il convient d'indiquer le tarif TTC des participations.

Le Conseil Municipal, après délibération 18 voix pour, 0 contre et une abstention N.Garampon pour H.Fayard précise le montant unique de 1 000 € TTC pour la participation aux frais de branchement. Le montant de la Participation pour l'assainissement collectif (PAC) est fixé à 4 500 € TTC par logement neuf.

13. Assainissement. Redevance d'assainissement

M. Bourdin précise que dans le même cadre il convient de préciser le montant de la redevance d'assainissement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à 18 voix pour, 0 contre et une abstention N. Garampon pour H. Fayard, le montant de la redevance fixé 0,7515 € / m³ HT pour la Part proportionnelle.

14. Participation aux frais de séjours en centres aérés 2016

M. le Maire rappelle à l'assemblée les décisions des années précédentes concernant la participation de la commune aux frais de séjours des enfants de Mionnay en centres aérés à la journée dans les centres agréés environnants.

Il demande au Conseil Municipal s'il souhaite renouveler pour l'année 2016 cette participation, et pour quel montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 18 voix pour 0 contre et une abstention N.Garampon pour H.Fayard, fixe à 2,14 € par jour et par enfant la participation de la commune aux frais d'inscription en centre aéré durant les mois de juillet et août 2016 ;

15. Aide aux vacances du personnel communal 2016

M. le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 13 octobre 1995 et renouvelée chaque année depuis cette date, concernant l'aide financière que la commune peut apporter à ses employés pour les vacances de leurs enfants.

Ces sommes sont allouées sur la base des tarifs journaliers communiqués par M. le Préfet, et sur la base de la dépense réelle restant à la charge des parents.

F. Roucayrol ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 17 voix pour 0 contre et une abstention N.Garampon pour H.Fayard décide de définir pour l'année 2016 les conditions d'octroi des aides aux vacances, à savoir, au maximum :

pour 1 enfant	171 €
pour 2 enfants	209 €
pour 3 enfants	257 €

16. SIEP. Adhésion commune de Villars les Dombes

M. Le Maire propose d'accepter l'adhésion de Villars les Dombes au Syndicat d'Eau Potable Dombes Saône et d'en modifier les statuts en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 18 voix pour 0 contre et une abstention N. Garampon pour H. Fayard, décide :

- d'accepter l'adhésion de Villars les Dombes au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Dombes- Saône
- d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Dombes- Saône tels qu'ils sont rédigés en annexe.

17. EPF. Rapport de M. Dominique Figeat

- Vu le rapport FIGEAT en date du 1^{er} mars 2016 qui stigmatise et minimise l'action de l'EPF de l'Ain sur l'ensemble du Département notamment pour la production de logements sociaux,
- Vu l'engagement de l'ensemble des collectivités locales en faveur de la production de logements sociaux et de logements abordables sur l'ensemble du Département,

- Vu la nécessité de ne pas alourdir la pression fiscale sur les ménages du Département au profit d'une structure qui n'apporterait rien de plus que structures existantes,
- Vu l'action de l'EPF de l'Ain en faveur du logement social, du développement économique, et de l'accompagnement de l'ensemble des collectivités du territoire,
- Vu le principe de libre administration des collectivités territoriales,

M. le Maire sollicite la délibération du Conseil Municipal afin de:

- refuser catégoriquement toute idée d'extension de l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le territoire du Département de l'Ain.
- refuser tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du Département au profit d'un outil d'Etat qui n'apporterait rien de plus que l'outil local.
- respecter les actions menées à ce jour par l'ensemble des acteurs locaux en faveur du logement social.
- respecter le principe de libre administration des collectivités locales.
- d'affirmer que l'EPF de l'Ain remplit complètement son rôle auprès des collectivités locales, des politiques locales tout en accompagnement des politiques d'Etat.
- d'inviter chaleureusement Madame Emmanuelle COSSE, Ministre du Logement et de l'Habitat Durable, à venir découvrir les actions menées par l'ensemble des acteurs locaux permettant la mobilisation du foncier en faveur de la création de logements en mixité sociale sur l'ensemble du territoire du Département de l'Ain.

Après délibération, accord du Conseil Municipal à 18 voix pour, 0 voix contre, et 1 abstention N.Garampon pour H.Fayard.

M. Girer précise qu'avec cinq employés l'EPF de l'Ain gère 15 millions d'acquisition, quand l'EPORA gère 25 à 30 millions d'euros d'acquisition avec cinq fois plus de personnel.

18. Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour les parcelles AD 71 – AA 46 – AE 151.

19. Comptes rendus des commissions

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'effectif prévisionnel de l'école pour la rentrée 2016/2017 est proche du seuil d'ouverture d'une classe supplémentaire : 224 élèves. Après renseignement pris auprès de l'Inspecteur d'Académie, même si le seuil est franchi, une classe supplémentaire ne sera pas forcément ouverte à moins de dépasser largement ce seuil.

Il précise qu'un courrier des parents d'élèves a été adressé à l'inspection académique.

- G. Devrieux pour la commission scolaire informe le Conseil du projet de création d'une classe de l'ITEP de Civrieux à Mionnay. Après rencontre avec les responsables de l'ITEP et avec la directrice d'école, une classe de huit enfants pourrait être accueillie l'année prochaine en élémentaire. Les enfants qui intégreraient cette classe sont des enfants qui doivent l'année suivante retourner dans le système scolaire classique. Une enseignante spécialisée sera toujours présente dans cette classe. La commission scolaire propose dans un premier temps que cette classe puisse aller au restaurant scolaire une fois par semaine. Une information en conseil d'école sera réalisée.

- N. Garampon pour la même commission présente le projet d'intervention musicale pour l'année prochaine. Elle précise que l'équipe enseignante privilégie ce projet musical plutôt que la piscine.

La commune pourra participer à hauteur de 5 500 € afin de rémunérer l'intervenante auto-entrepreneur qui est également la chef de cœur de la chorale de Mionnay. L'équipe enseignante doit trouver d'autres financeurs pour le solde. Ce projet ne peut pas être réalisé sur les temps TAP car il doit toucher l'ensemble des élèves.

- F.Ducray a proposé à la commission communication de renouveler l'agenda pour 2017.

- F. Ducray précise que la réunion avec les associations aura lieu le samedi 28 mai.
- F. Ducray informe le Conseil que la cérémonie du Poussey est prévue le samedi 3 septembre et le forum des associations aura lieu le 10 septembre.
- JL Bourdin pour la commission PLU précise que l'enquête publique pour les deux modifications en cours du PLU vient de s'achever aujourd'hui.
Concernant la modification pour la résidence sénior peu de remarques ont été émises.
Concernant la modification du centre village le projet de modification du PLU visant à limiter la densification n'a pas été perçu de la sorte par les habitants. Une réunion d'information sera programmée afin de mieux expliquer la démarche.
Concernant les aménagements et extension en zone Nh, il conviendra de retravailler avec l'assistance du CAUE sur le patrimoine existant à protéger.
- JL Bourdin pour la commission urbanisme précise que le permis d'European Homes a été délivré à la Séquanie. Les constructions seront limitées à R+1 côté lotissement des Acacias et à R+ 2 côté sortie du village.
- M. le Maire précise que la zone tertiaire vers la gare va être reprise par le SCOT.
- M. le Maire précise que les locaux de l'entreprise Bailly vont être repris par un maçon.
- M. le Maire informe que les projets au Golf avancent.
- N. Curtet précise que le fleurissement d'été est en cours. Une jachère fleurie est prévue vers le délaissé de la RD 1083.
- N. Curtet informe le Conseil de la collecte des bouchons et du nettoyage de printemps programmés demain.
- N. Curtet précise que le CME a récupéré plusieurs vélos qui seront décorés le 28 mai.
- N. Curtet précise que la commission CME va rencontrer les élèves de CM2 le 1^{er} juin pour leur présenter le CME en vue des nouvelles élections.
- N. Curtet informe le Conseil de la rencontre du CME avec les présidents des lotissements de Polleteins et de Chantegrive pour l'installation de deux bancs.
- T. Lapalu pour la commission bâtiment précise que l'ensemble de porte-fenêtre du préau nord a été refait durant les vacances d'avril.
- T. Lapalu pour la commission voirie informe le Conseil que la zone bleue a été mise en place à compter du 1^{er} mai. De l'élagage et des abattages d'arbres vont être réalisés sur la commune.
- T. Lapalu pour la commission sécurité informe de la réunion organisée mi-avril avec la Région pour l'étude de la mise en place de vidéoprotection à la gare.
- A. Rey pour la commission festivité précise qu'une réunion est prévue pour la préparation de la cérémonie du Poussey.
- E. Fleury proposera au prochain conseil de modifier le nom de la commission emploi peut-être en vie économique ? Elle précise que la commission a rencontré les professionnels de la commune le 30 avril dernier. Une nouvelle rencontre sera programmée en soirée. Un annuaire des professionnels est en cours de réalisation.
- M. Girer rappelle qu'une réunion à l'attention de l'ensemble des conseillers municipaux des trois intercommunalités dans le cadre de la fusion aura lieu le 15 juin. A cette occasion, les personnes présentes pourront voter pour choisir le nom de la nouvelle communauté de Communes.

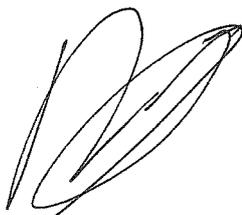
- M. le Maire fait un point du projet de parc naturel régional. Les communes du cœur de la Dombes ont majoritairement voté contre, alors que les communes en périphérie ont plutôt voté pour. M. Girer précise qu'il convient que le conseil régional se positionne rapidement sur le sujet.

20. Questions diverses

- M. le Maire fixe deux dates pour la visite des salles polyvalentes de St André, St Trivier et Chazey. Le samedi 21 mai à 9 h et le jeudi 2 juin à 18 h sont retenus. JL Bourdin précise que le dossier de consultation du maître d'œuvre est en cours de finalisation. Il est prévu de choisir trois cabinets d'architecte sur références, puis de retenir l'offre définitive en fonction de la remise d'une esquisse par les 3 candidats

- M. le Maire précise que la route et le parking vers la micro-crèche vont être goudronnés.

Le Secrétaire de Séance, Jean-Luc BOURDIN



Le Maire, Henri CORMORECHE

